



IGAB Interessengemeinschaft Angehörigenbetreuung
CIPA Communauté d'intérêts Proches aidants
CIFIC Comunità di interesse Familiari curanti

IGAB CIPA CIFIC

Hopfenweg 21
3001 Berne

T. 031 370 21 07

F. 031 370 21 09

secretariat@cipa-igab.ch

www.cipa-igab.ch (en préparation)

Berne, le 29 août 2025

LETTRÉ OUVERTE AU CONSEIL DES ETATS

OUI à la motion Rechsteiner 23.4281 « Réglementer de manière contraignante les soins prodigués par des proches »

L'engagement de proches aidants par une organisation de d'aide et de soins à domicile est un modèle de prise en charge utile qui doit être régulé de manière judicieuse

Monsieur le Député au Conseil des Etats,

Les organisations d'aide et de soins à domicile ont la possibilité d'engager et de rétribuer les membres de la famille qui prodiguent des soins de base (selon OPAS) à leurs proches. Cette possibilité a été confirmée par une décision du Tribunal fédéral en 2019. Plusieurs interventions parlementaires ont été déposées par la suite, dont celle de Benjamin Roduit (Interpellation [23.3191](#)). Dans sa réponse, le Conseil fédéral a estimé que les questions posées sur la garantie de la qualité des soins, de la formation adéquate nécessaire et du financement méritaient un approfondissement. Le rapport est attendu cet automne.

L'engagement de proches soignants a fait l'objet d'articles de presse récents, la plupart du temps négatifs et déséquilibrés. Les articles se concentrent principalement sur l'évolution des coûts sans les replacer dans un contexte approprié et pertinent. Certains donnent l'impression qu'il est nécessaire de rejeter le modèle. Selon la [CIPA \(Communauté d'intérêts Proches aidants\)](#), c'est une erreur. L'engagement de proches soignants par une organisation d'aide et de soins à domicile s'est avéré être un modèle de prise en charge utile, offre de nombreux avantages et doit donc être réglementé de manière judicieuse.

Votre conseil va bientôt traiter de la motion Rechsteiner [23.4281](#) qui demande que des prescriptions claires soit édictées (critères de qualité) dans ce domaine. Le motionnaire constate un manque de transparence concernant les coûts et les prestations, ainsi que des lacunes concernant les critères de qualité des soins. La CIPA recommande à votre conseil d'adopter cette motion, à l'instar du Conseil national le 5 mai dernier. **Il s'agit d'encadrer un modèle qui donne satisfaction aux personnes proches soignantes comme aux personnes soignées et présente de nombreux avantages.**

IGAB : Wir geben den betreuenden und pflegenden Angehörigen in der Schweiz eine Stimme.

CIPA: Nous donnons une voix aux proches aidants en Suisse.

CIFIC : Diamo voce ai familiari curanti in Svizzera.



IGAB Interessengemeinschaft Angehörigenbetreuung
CIPA Communauté d'intérêts Proches aidants
CIFIC Comunità di interesse Familiari curanti

IGAB CIPA CIFIC

Hopfenweg 21
3001 Berne

T. 031 370 21 07

F. 031 370 21 09

secretariat@cipa-igab.ch

www.cipa-igab.ch (en préparation)

Avantages du modèle de prise en charge des soins aux proches

Le travail des personnes proches soignantes permet aux personnes dont elles s'occupent de continuer à vivre dans leur environnement habituel, ce qui correspond à leur souhait dans la plupart des cas. Les soutiens étendus que les employé-e-s d'une organisation d'aide et de soins à domicile dispensent aux personnes dépendantes et à leurs proches contribuent à retarder ou à éviter l'entrée dans un établissement médico-social. Ceci entraîne des répercussions positives sur les finances cantonales.

Le salaire, même rémunérant un faible taux d'occupation, peut contribuer à améliorer la situation financière des personnes proches aidantes et clore des lacunes de prévoyance vieillesse, ainsi qu'à assurer la protection en cas d'accident, de maladie et de chômage.

Les soins aux personnes dépendantes réduisent indirectement les coûts sociaux et de santé

Grâce à la formation, à l'encadrement et à la coordination, ainsi qu'à un accompagnement régulier par un personnel professionnel, il est possible de garantir des soins de qualité et une prise en charge intégrée. Cela permet d'éviter les hospitalisations et les placements anticipés en maison de retraite induits par des erreurs de soins. Les risques de maladies potentielles des proches aidants, comme les lésions dorsales et les burn-outs, peuvent être réduits. De plus, cela permet d'éviter les situations de violence qui peuvent survenir en cas de surcharge et s'aggraver avec le temps.

Les soins aux proches protègent à la fois le proche soignant et la personne soignée sur le plan social et sanitaire

Ce modèle peut contribuer à atténuer le manque de personnel dans le domaine des soins, mais il ne doit en aucun cas remplacer toutes les mesures nécessaires pour remédier au manque de personnel dans le secteur de la santé.

Les proches soignants apprécient d'être accompagnées dans leurs tâches. Une supervision professionnelle et bienveillante participe à leur confort émotionnel et à la reconnaissance de leur engagement.

Les soins aux personnes dépendantes contribuent à assurer la couverture des besoins de la population.

IGAB : Wir geben den betreuenden und pflegenden Angehörigen in der Schweiz eine Stimme.

CIPA: Nous donnons une voix aux proches aidants en Suisse.

CIFIC : Diamo voce ai familiari curanti in Svizzera.



IGAB Interessengemeinschaft Angehörigenbetreuung
CIPA Communauté d'intérêts Proches aidants
CIFIC Comunità di interesse Familiari curanti

IGAB CIPA CIFIC

Hopfenweg 21
3001 Berne

T. 031 370 21 07

F. 031 370 21 09

secretariat@cipa-igab.ch

www.cipa-igab.ch (en préparation)

Mesures de régulation à prendre

Parce qu'elle est convaincue que le modèle comporte de nombreux points positifs, la CIPA a mis à jour sa [position](#) sur la question de l'engagement rémunéré des proches soignants en mai dernier.

La CIPA formule les demandes principales suivantes :

- Les organisations d'aide et de soins à domicile doivent être tenues de respecter des normes en matière d'information, de supervision et d'accompagnement, avec en règle générale un maximum de 24 personnes supervisées par une personne diplômée en soins infirmiers HES/ES à temps plein (100%) ;
- Elles doivent garantir des conditions de travail conformes aux normes légales. Pour le maintien de la santé des personnes proches soignantes, elles doivent organiser une relève en cas d'absence de la personne proche soignante et offrir des offres de décharge en fonction des besoins ;
- Une dérogation à la loi (art. 64, par. 2 b Lamal et art. 103, par. 2 OAMal) doit être introduite car le revenu de la personne dépendante soignée ne peut pas être utilisé pour rémunérer les membres de la famille qui s'occupent d'elle. Il faut renoncer à la participation des personnes assurées aux prestations de la caisse maladie.
- Les proches soignants doivent suivre une formation adaptée à leurs besoins, reconnue au niveau national (par exemple, un cours d'aide à la prise en charge selon les directives des associations Spitex) ;
- L'adoption de contrats-types au niveau national pour fixer les conditions de travail et les salaires minimaux ;
- Une procédure d'autorisation d'exercer uniforme dans tous les cantons pour les organisations d'aide et de soins à domicile qui engagent des proches soignants.
- Une vérification des comptes de ces entreprises par les cantons, sur la base de critères définis au niveau national, et la fixation d'indicateurs objectifs pour évaluer les coûts administratifs, par exemple en utilisant le manuel financier de Spitex Suisse.

IGAB : Wir geben den betreuenden und pflegenden Angehörigen in der Schweiz eine Stimme.

CIPA : Nous donnons une voix aux proches aidants en Suisse.

CIFIC : Diamo voce ai familiari curanti in Svizzera.



IGAB Interessengemeinschaft Angehörigenbetreuung
CIPA Communauté d'intérêts Proches aidants
CIFIC Comunità di interesse Familiari curanti

IGAB CIPA CIFIC

Hopfenweg 21
3001 Berne

T. 031 370 21 07

F. 031 370 21 09

secretariat@cipa-igab.ch

www.cipa-igab.ch (en préparation)

La CIPA vous remercie de porter une attention objective sur la question et d'écouter les besoins des personnes concernées en premier lieu, à savoir les personnes proches soignantes et les personnes dépendantes de leur engagement auprès d'elles.

Les soins des personnes par leurs proches en tant que modèle de soins peut offrir à la Suisse une chance de permettre plus d'humanité dans les soins.

Veuillez agréer, Monsieur le Député au Conseil des Etats, nos meilleures salutations.

Adrian Wüthrich, Président

Valérie Borioli Sandoz, Directrice

IGAB : Wir geben den betreuenden und pflegenden Angehörigen in der Schweiz eine Stimme.

CIPA: Nous donnons une voix aux proches aidants en Suisse.

CIFIC : Diamo voce ai familiari curanti in Svizzera.